



# La triple peine des privé·e·s d'emploi

En reprenant la main sur la gestion de l'assurance-chômage, le

gouvernement Macron a imposé par décret **une saignée de plus de 3,4 milliards d'euros de droits d'indemnisation pour les travailleurs et travailleuses privés d'emploi et précaires.**

- Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, il faut avoir travaillé 6 mois sur les 24 derniers pour toucher une indemnisation.

- Le 1<sup>er</sup> avril, **un nouveau mode de calcul sera mis en place, entraînant une baisse de 30 à 50 % des indemnisations.**

C'est une attaque sans précédent qui va plonger dans la misère 1,4 millions de travailleur·se·s. Pour les privé·e·s d'emploi, indemnisé·e·s ou non, ces deux réformes sont une double peine.

Le projet de réforme des retraites aura aussi une incidence très néfaste pour les privé (e)s d'emploi puisque **le calcul de la retraite sur l'ensemble de la carrière et non sur les 25 meilleures années** va défavoriser les travailleur·se·s ayant une carrière morcelée. D'où la triple peine...!

D'autre part, les privé·e·s d'emploi ne cotiseront plus sur la base de leur salaire. Aujourd'hui, ils sont indemnisé·e·s par Pôle emploi et cotisent pour leur retraite sur la base de leur ancien salaire. Avec la réforme des retraites, leur point sera calculé sur la base de leur indemnisation (ARE, allocation de retour à l'emploi), soit 62 % de leur salaire en moyenne. Ils auront donc une retraite beaucoup plus faible qu'aujourd'hui.

Ces points seront attribués par un mécanisme de solidarité nationale dont le gouvernement décidera seul du niveau, selon la part de son budget qu'il souhaite allouée aux futures retraites des privé·e·s d'emploi.

**La retraite des privé·e·s d'emploi deviendra donc une variable d'ajustement du gouvernement.**

Les chômeur·se·s en fin de droit, qui touchent l'ASS (allocation de solidarité spécifique), cotisent aujourd'hui pour leur retraite. Avec son projet de revenu universel d'activité (RUA), **le gouvernement souhaite en finir avec l'ASS.** Ses bénéficiaires ne cotiseraient alors plus pour leur retraite.

C'est catastrophique pour les chômeur·se·s âgé·e·s, dont le nombre va encore exploser avec le recul de l'âge légal de départ à la retraite. En comparaison avec la

réforme de 2010, qui a reculé l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans, **le nombre de chômeurs (ses) âgés(es) de 60 à 64 ans en fin de droit a augmenté de 75 % et celles et ceux percevant le RSA a plus que doublé (157 % d'augmentation).**

Avec le système de retraite à points, le gouvernement condamne 11 millions de travailleur·se·s privé·e·s d'emploi et précaires à la misère à perpétuité, tandis que l'on compte déjà **9 millions de travailleurs(ses) vivant sous le seuil de pauvreté.**

Comment accepter cette régression sociale alors que déjà 553 000 retraité·e·s survivent au minimum vieillesse, que 31 % des pensions sont inférieures à 1 000 € et que par conséquent **500 000 retraité·e·s sont dans l'obligation de reprendre une activité salariée** après la liquidation de leur retraite ?

Pour répondre à cette urgence sociale, **la CGT revendique la création d'une Sécurité sociale intégrale gérée par les travailleur·se·s** et couvrant tous les risques de la vie pour 100 % des travailleur·se·s (chômage, retraite, maladie...) par le maintien à 100 % de l'ancien salaire et jamais en dessous du Smic.

Cette Sécurité sociale intégrale nécessite un rééquilibrage du partage des richesses produites en direction du travail. **En trente ans, 200 milliards d'euros sont passés de la poche des salarié·e·s à celle des actionnaires.**

